

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 54 /2023

Annaba le, 31/01/2023

A

Monsieur: OUAHEM TAREK
Gérant EURL Telegift Technology

Cité Ramdane Djamel Skikda

OBJET : Mise en demeure N°03

Projet : Travaux de Câble FO pour Modernisation en FTTH du Réseau de Distribution (3*224 paires)
Cité UV 4/5

Bon de commande N° : 220095, ODS N° : 53/2022 du 16/03/2022.

Monsieur,

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise dans le cadre des contrats d'adhésion, et malgré les invitations qui vous ont été notifiées par les services de la DOT Annaba pour la présentation de votre dossier de paiement et en particulier le reversement du reste du matériel ODN fourni dans le cadre de ce projet, aucune suite n'a été réservée jusqu'à ce jour et votre dossier demeure non clôturé.

A cet effet, je vous mets en demeure pour régler cette anomalie dans un délai de 48 heures à partir de la date de la première parution de la présente dans le site WEB d'Algérie Telecom.

A défaut, Algérie Telecom DOT ANNABA se réserve le droit d'appliquer des mesures à l'encontre de votre entreprise conformément aux clauses contractuelles.

Salutations.



Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba
Signé GHOUMOU Salim